

COMMUNE DE



Résolution N° 2/2022
Séance du 11 mai 2022

Résolution relative à la formation du bureau du Conseil municipal 2022-2023

Le Conseil municipal de la commune de Puplinge a élu, pour la période administrative s'étendant du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, les membres suivant-e-s pour former son bureau :

Par acclamation,

Président : Monsieur Didier NICOLE

Par acclamation,

Vice-Présidente : Madame Raquel PRY

Par acclamation,

Secrétaires : * Monsieur Patrick ARTER et Madame Patricia BENNICI

Par acclamation,

Vice-Secrétaire : Monsieur Thomas HUNZIKER

* Ces deux personnes n'ont qu'une voix consultative, car elles font partie de l'administration communale.

Vincent LÄDERACH
Président

Didier NICOLE
Vice-Président

Puplinge, le 11 mai 2022